SORTIES SCOLAIRES
ET CENTRES DE LOISIRS 2025

LIBRE

PYRÉNÉES
ARIÈGE
Libres comme l'Air

Vous êtes à la recherche d'idées de sorties avec les enfants ? Le service groupe de l'Agence de Développement Touristique d'Ariège Pyrénées est à votre disposition pour vous conseiller et vous établir **un programme à la carte en adéquation avec vos objectifs pédagogiques.**

Nous nous appuyons sur notre réseau de professionnels locaux pour vous garantir des prestations de qualité, une tarification juste et négociée sur l'ensemble des propositions.

Nous privilégions les sites et les prestataires d'activités qui répondent à des exigences précises en matière d'accueil de jeune public :

√ établissements classés ERP

√ des hébergements agréés DDCSPP /Éducation nationale

√ présence d'aire de pique-nique, de préau, de toilettes, ...

√ intervention de médiateurs, d'accompagnateurs en montagne diplômés, ...

Karine Chevalier et **Noémie Harel**

INFOS DEVIS & RÉSERVATION

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE D'ARIÈGE-PYRÉNÉES
Maison du Tourisme, 2 boulevard du Sud
09000 FOIX

Tél : 05 61 02 30 72
groupes@ariegepyrenees.com
www.ariegepyrenees.com

Les tarifs mentionnés dans ce document sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels.

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE !

« Une équipe professionnelle et réactive. Un soutien dans la planification de la sortie, la formule «clé en main» est appréciable car nous n'avons qu'un seul interlocuteur à l'écoute de nos besoins et de nos demandes. L'accueil et les activités sur les sites étaient fidèles à la description. Une belle façon de faire découvrir à nos élèves les richesses de notre département. »

Ecole Jeanne d'Arc de Pamiers (09)

D'autres écoles nous ont fait confiance :

- Accueil de loisirs sans Hébergement de Roquettes 31120
- ISDAT - 31000
- École Aimé Césaire d'Auzeville - 31320

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVEAUTÉ
SANS TRANSPORT, ACTIVITÉS ET VISITES SUR PLACE

SAVOIR ROULER, CIRCULER ET PÉDALER

Ce programme vise à enseigner aux enfants les compétences essentielles pour une pratique sûre et responsable du vélo. À travers des activités ludiques et éducatives, les participants acquièrent les connaissances nécessaires pour rouler en toute sécurité, circuler dans le trafic et adopter les bonnes pratiques à vélo.

194€/enfant

3 JOURS / 2 NUITS

Le prix comprend : l'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, draps et goûters fournis, les activités et visites mentionnées.

Base 24 enfants de moins de 12 ans.

2025 D'AVRIL À OCTOBRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU SÉJOUR

- Apprentissage des bases du vélo, équilibre, freinage, démarrage et arrêt en toute sécurité.
- Sensibilisation aux règles de circulation, signaux routiers, gestion des intersections et partage de la route avec les autres usagers.
- Exploration des bienfaits de la pratique du vélo, importance de l'activité physique, sensibilisation à l'environnement.
- Promotion d'un mode de déplacement écologique et bénéfique pour la santé.

AU PROGRAMME

JOUR 1

10H à 16H BLOC 1 - SAVOIR PÉDALER, MAITRISER LES FONDAMENTAUX DU VÉLO

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner. Ce premier temps d'apprentissage permet à l'intervenant d'aborder les fondamentaux techniques de l'activité vélo en milieu fermé.

JOUR 2

9H à 12H BLOC 2 - SAVOIR CIRCULER : DÉCOUVRIR LA MOBILITÉ EN MILIEU SÉCURISÉ

Ce deuxième temps d'apprentissage a pour objectif de transmettre les compétences liées à la sécurité routière en milieu fermé. Il s'agit de connaître les règles de la mobilité à vélo, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H à 16H VISITE DE LA FERME AQUACOLE À ASTON

En vélo depuis l'hébergement découvrez :

- L'importance de l'eau et la qualité de celle de la rivière Aston
- Le fonctionnement d'une pisciculture (défailleur, bassins, alimentation, petit matériel...)
- La vie des salmonidés dans la ferme (de l'œuf à la transformation)
- Initiation à la pêche à l'étang (explication du matériel, des appâts...)

JOUR 3

10H à 16H BLOC 3 - SAVOIR ROULER A VÉLO : SE DÉPLACER EN SITUATION RÉELLE

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

15H30 FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Parking bus.
- Toilettes.
- Espace boutique.
- Aire de pique-nique.

HÉBERGEMENTS

Centres d'accueil des Pyrénées ariégeoises*.
Agréments DDCSPP/ Éducation nationale.

(*) le tarif du séjour peut changer en fonction du centre d'hébergement sélectionné

VEILLÉE EN SOIRÉE (en option)

Contes et légendes d'Ariège assurés par un conteur

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVEAUTÉ
SANS TRANSPORT, ACTIVITÉS ET VISITE SUR PLACE

AU PAYS DES TRACES

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Couserans Pyrénées

Au cœur d'un espace de 3 hectares, à seulement 5 minutes à pied du centre bourg de la cité historique de Saint Lizier, un petit coin de nature vous offre un accueil chaleureux. Fort d'une authentique démarche écoresponsable, ce site a été conçu dans le respect de la nature, privilégiant une intégration harmonieuse et un fonctionnement en symbiose avec l'environnement. Côté restauration, la collaboration avec des restaurateurs locaux, favorisent les produits de qualité issus de l'agriculture biologique et du circuit court pour garantir des déjeuners et des dîners savoureux et responsables. Ce séjour vous permettra d'appréhender les traces des animaux dans leur environnement

220€/enfant

3 JOURS / 2 NUITS

Le prix comprend : l'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, draps et goûters fournis, les activités et visites mentionnées.

Base 16 enfants.

Le + de ce séjour :
Tout se fait sur place, 0 transport.

2025 D'AVRIL À OCTOBRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU SÉJOUR

- Découverte et étude des indices laissées par les animaux.
- Reconnaissance de grandes familles d'empreintes.
- Approche du monde souterrain et découverte cavernicole.
- Fabrication, modelage et manipulation d'objets.
- Découverte du monde du vivant en lien avec de grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion, reproduction.
- Acquisition de connaissances en matière de biodiversité et d'adaptation au milieu.

AU PROGRAMME

JOUR 1

14H à 16H CHOIX DE L'ACTIVITÉ N°1

Pour ce séjour vous avez le choix entres plusieurs ateliers.

- La visite de la grotte du loup avec sa reconstitution d'empreintes d'animaux préhistoriques et sa petite descente en rappel.
- Les traces et indices avec la visite du Végétanimal.
- L'animation terrier où le groupe se glisse dans un terrier pédagogique afin de mieux connaître les animaux qui vivent sous terre.
- Le moulage au plâtre pour apprendre à reconnaître les empreintes animales et à les mouler (chaque enfant repart avec son moulage).

JOUR 2

10H à 12H CHOIX DE L'ACTIVITÉ N°2

- Les techniques de montagne pour s'initier à la marche en milieu incertain, petite escalade et simulateur d'avalanches…
- Les fouilles archéologiques pour s'initier à la technique tout en s'amusant et visite d'une sépulture préhistorique retrouvée sur le site.
- L'atelier moulage préhistorique où chaque enfant réalise un moulage d'un élément archéologique découvert sur le site.

14H à 16H CHOIX DE L'ACTIVITÉ N°3

- L'atelier « argile & préhistoire » : récolte d'argile dans la grotte fabrication de perles et de bisons d'argile.
- L'atelier du casseur d'os où les enfants passeront sur une tyrolienne afin de mieux comprendre les rapaces et en particulier le Gypaète barbu (emblème de nos montagnes).
- L'atelier ostéologie et indices d'animaux : observation de crânes et divers indices, moulage de dents…

15H30 PRÉPARATION DE LA VEILLÉE TRAPPEUR

Les enfants sont acteurs du repas pour cette deuxième soirée. Ils participent aux différentes étapes : récolte d'orties et préparation de soupe d'orties, fabrication de la pâte à pain et cuisson du pain au feu de bois et à la pierre, préparation d'une purée de légumes et d'une volaille au feu de bois et à la broche.

19H VEILLÉE TRAPPEUR

Au cours de la veillée, chaque enfant scie, prépare une rondelle de bois et imprime une trace en pyrogravure sur la rondelle.

JOUR 3

10H à 12H ACTIVITÉ N°4

- La sortie naturaliste : à proximité immédiate du site, nous pouvons partir à la recherche de traces d'animaux.
- Adaptation des oiseaux avec caractéristiques des oiseaux, observation de différents types d'empreintes et moulage d'empreinte, identification des oiseaux vivant sur le site.
- Un atelier autour du bois, fabrication d'un jeu collectif ou de nichoirs…
- Le rallye nature regroupe différentes activités, parcours questions en lien avec les acquis des jours précédents et est ponctué de jeux d'adresse.

INFOS PRATIQUES

- Parking bus.
- Tout sur place.
- Espace boutique.
- Aire de pique-nique.

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6ème

NOUVEAUTÉ

SÉJOUR MOYEN ÂGE

Plongez dans le Moyen Âge avec un séjour éducatif passionnant ! Partez à la découverte de ruelles pittoresques et de châteaux, vos élèves seront transportés dans le temps. Ils pourront s'initier à l'art de la fresque, à la découverte des maison médiévales et bien d'autres surprises...

Couserans, Pyrénées Cathares, Foix

135€/enfant

3 JOURS / 2 NUITS

Le prix comprend : l'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, draps et goûters fournis, les activités et visites mentionnées.

Base 30 enfants de moins de 12 ans.

2025 D'AVRIL À OCTOBRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DU SÉJOUR

- Améliorer le sens de l'observation.
- S'orienter dans l'espace et dans le temps (Moyen âge, Renaissance).
- Développement de la motricité fine à travers le dessin et le graphisme.

AU PROGRAMME

JOUR 1

10H30 à 12H ATELIER FRESQUE À L'ÉGLISE DE VALS

Au cours de cet atelier, les élèves découvriront l'art de la fresque (histoire, technique...). Ils découvriront l'importance de ces décors peints pour la transmission des préceptes religieux dans une société où la lecture est réservée à de rares privilégiés et le rôle de l'église dans la société.

Chaque élève réalisera ensuite sa propre fresque en utilisant les techniques de l'époque et en s'inspirant d'un détail des fresques de Vals.

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H à 15H30 DÉCOUVERTE DE MIREPOIX ET DE LA MAISON DES CONSULS

Visite à travers la ville médiévale de Mirepoix au cours de laquelle les enfants appréhenderont grâce à des dessins le patrimoine (sculptures, fortifications et maison médiévales).

16H FIN DES ACTIVITÉS

JOUR 2

10H30 à 11H30 DÉCOUVERTE DE LA FROMAGERIE À ENGOMER

Venez découvrir une petite entreprise familiale parmi les dernières à collecter, transformer en lait cru et affiner sur planche des fromages des Pyrénées, selon la méthode traditionnelle de la vallée de Bethmale.

12H30 PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H à 15H LA VISITE CONTÉE DE LA CATHÉDRALE DU PALAIS DES ÉVÊQUES

La visite débute par la lecture d'un conte original et illustré, puis à l'intérieur de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, couleurs, techniques et formes seront observées et expliquées.

JOUR 3

10H à 12H RALLYE DANS LA VILLE DE FOIX

Participez à un rallye captivant à travers la ville médiévale de Foix ! Plongez au cœur du Moyen Âge avec cette expérience éducative conçue spécialement pour les élèves. Parcourez les rues pavées, découvrez les secrets des remparts et des châteaux, et vivez une aventure historique inoubliable.

16H FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Parking bus.
- Toilettes.
- Espace boutique.
- Aire de pique-nique.
- Tablier.

HÉBERGEMENTS

Centres d'accueil des Pyrénées ariégeoises*.
Agréments DDCSPP/ Éducation nationale.

(*) le tarif du séjour peut changer en fonction du centre d'hébergement sélectionné

VEILLÉE EN SOIRÉE (en option)

Contes et légendes d'Ariège assurés par un conteur

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

CLASSE PRÉHISTOIRE

Emmenez vos élèves à la rencontre de nos ancêtres, les magdaléniens. Ils découvriront leur environnement primitif grâce à la visite de la célèbre grotte de Niaux ou de Bédeilhac. Ils côtoieront également leurs us et coutumes en s'essayant à des ateliers comme la chasse, l'art pariétal, l'archéologie... et ils approcheront les géants de l'Âge de glace au Parc de la Préhistoire.

148€/enfant

3 JOURS / 2 NUITS

Le prix comprend : l'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, goûters fournis, les activités et visites mentionnées, une soirée contes. Base 30 enfants de moins de 12 ans.

2025 D'AVRIL À NOVEMBRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE CE SÉJOUR

- Appréhender la notion de temps, de Préhistoire et de technique (retrouver les gestes qui ont révolutionné la vie des premiers hommes).
- Découvrir les habitats préhistoriques.
- Initier à une démarche scientifique.
- Mettre en évidence les relations entre l'Homme et l'animal dans la Préhistoire.

AU PROGRAMME

Nous vous proposons de passer 3 journées sur le Parc de la Préhistoire et de visiter, durant votre séjour, les grottes de Niaux (cycles 2 et 3) ou de Bédeilhac. Les séjours en « classe patrimoine » du Parc de la Préhistoire de Tarascon-sur-Ariège sont organisés en 2 modules thématiques qui regroupent des activités ludiques et pédagogiques autour de sujets clés, au choix :

- **MODULE 1 : L'ART DE LA PRÉHISTOIRE**

OU

- **MODULE 2 : LA VIE PENDANT LA PRÉHISTOIRE**

Chaque module propose, durant la première matinée, un accueil personnalisé présentant le Parc, ses structures et le contenu du séjour. Un diaporama exposera les cadres généraux de la Préhistoire : la chronologie, l'homme, le milieu et présentera le thème choisi.

Le programme de chaque module est conçu afin de proposer des activités s'adaptant à la durée du séjour (1 à 5 jours). Certaines de ces activités pourront être reprises et approfondies sur les séjours longs.

Nous élaborerons alors un planning soucieux d'une logique pédagogique.

Toutes les activités développées dans ce contexte spécial des « Classes patrimoine » sont participatives et accompagnées d'explications générales.

Nous aurons le souci de nous adapter matériellement et pédagogiquement à chaque niveau d'âge.

Nous prendrons soin d'effectuer le planning de votre séjour, pour votre plus grande satisfaction.

L'objectif de ce séjour est de permettre aux enfants d'approfondir et de comprendre la Préhistoire notamment la période du Paléolithique supérieur. Ils découvriront au Parc de la Préhistoire les origines de l'art ainsi que le mode de vie des Magdaléniens au travers de reconstitutions, d'ateliers participatifs et de visites commentées.

10H À 17H ANIMATIONS DU PARC DE LA PRÉHISTOIRE

Ateliers spécifiques selon les modules : (1 animateur par classe)

- Atelier Art : fabrication de pigments, art mobilier, parures, travail de l'os.
- Atelier allumage du feu.
- Atelier taille du silex.
- Atelier travail de la peau : couture.
- Atelier modelages et gravures.
- Atelier chasse.
- Atelier musique.

Projet pédagogique envoyé dès votre réservation.

17H FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Parking bus.
- Aire de jeux.
- Toilettes.
- Espace boutique.
- Aire de pique-nique.
- Accessible aux personnes à mobilité réduite.

HÉBERGEMENTS

Centres d'accueil des Pyrénées ariégeoises*. Agréments DDCSPP/ Éducation nationale.

(*) le tarif du séjour peut changer en fonction du centre d'hébergement sélectionné

VEILLÉE EN SOIRÉE

Contes et légendes d'Ariège assurés par un conteur

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVELLE FORMULE

LES ANIMAUX DE NOS MONTAGNES

L'objectif est d'observer et de comprendre la faune de montagne. Les enfants pourront approfondir leurs connaissances du monde animal : découverte et observation du vivant, écologie, biologie faune et flore, gestion de l'espace naturel...

175€/enfant

3 JOURS / 2 NUITS

Le prix comprend : l'hébergement en pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour, goûters fournis, les activités et visites mentionnées, une soirée contes. Base 30 enfants de moins de 12 ans.

2025 **D'AVRIL À OCTOBRE**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE CE SÉJOUR

- Se repérer, s'orienter et se situer dans un espace géographique.
- Découvrir le milieu montagnard.
- Apporter quelques méthodes d'observation, de découverte, d'identification.
- Développer son sens de la réflexion, de la déduction.
- Mieux comprendre la place de l'homme dans son environnement.

AU PROGRAMME

JOUR 1

10H À 17H VISITE DE LA MAISON DES LOUPS À ORLU

Venez rencontrer des meutes de loups évoluant en pleine forêt au cœur de la frontière sauvage.
La visite se fait librement pendant 1h30, au cours de laquelle vous découvrirez :

- Le sentier pieds nus pour ressentir le pouls de la terre !
- La station sonore pour écouter les fabuleux contes autour du loup.
- Les sentiers thématiques (traces, ornithologique, botanique) permettant une approche du milieu montagnard.

En visite semi-guidée, vous pourrez aller caresser et brosser les animaux de la ferme pédagogique de Monsieur Seguin, faire la course avec le loup et participer à l'atelier orpaillage. Grâce au tunnel de vision, les enfants pourront s'en approcher, en toute sécurité. Ils vivront un tête à tête magique et privilégié avec les loups.
En option : en souvenir de cette belle journée, repartez avec l'empreinte d'une patte de loup !

JOUR 2

10H À 17H UN ANIMAL INSOLITE DE NOS MONTAGNES : LE LAMA

Un projet conçu et animé par les *llameros*. Activités et ateliers au choix sur la journée ou la demi-journée :

- Visite commentée, dans les prés, le parc, au milieu des lamas en liberté, autour de la découverte de l'animal : comportement, alimentation, reproduction, utilisation ... et autres secrets (1 à 2 heures).
- Contact et soins aux animaux, brossage et alimentation (1 heure).
- Activités sur l'histoire de la laine, démonstrations, création d'objets en laine de lama à emporter chez soi : filage ou tissage (1 heure).
- Découverte de la flore locale (1 heure).
- Activités autour de l'environnement et de l'agriculture durable en zone de montagne des Pyrénées et de la Cordillère des Andes.
- Atelier autour de la culture des populations des Andes à partir de l'utilisation du lama, de leur laine et des vêtements (1 heure).
- Balade avec lamas à la longe, conduits par les enfants autour de Saleix (de 1 à 4 heures).

12H30 PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

JOUR 3

10H À 15H VISITE DE LA FERME AQUACOLE À ASTON

Découvrez le fonctionnement d'une pisciculture dans un environnement montagnard avec possibilité de vous initier à la pêche en étang. Durant la visite, plusieurs thématiques seront abordées :

- L'importance de l'eau et la qualité de celle de la rivière Aston.
- Le fonctionnement d'une pisciculture (défeuilleur, bassins, alimentation, petit matériel...).
- La vie des salmonidés dans notre ferme (de l'oeuf à la transformation).
- L'utilisation du matériel de pêche, des appâts, importance du calme, de l'observation. Possibilité pour les enfants de s'initier à la pêche. Matériel de pêche fourni et chaque enfant pourra pêcher 2 truites. Aide de l'animateur sur place et des encadrants. Les truites peuvent être emportées ou laissées sur place.

15H30 FIN DES ACTIVITÉS

HÉBERGEMENTS
Centres d'accueil des Pyrénées ariégeoises*. Agréments DDCSPP/ Éducation nationale.

(*) le tarif du séjour peut changer en fonction du centre d'hébergement sélectionné

VEILLÉE EN SOIRÉE
Contes et légendes d'Ariège assurés par un conteur

INFOS PRATIQUES

- Parking bus.
- Toilettes.
- Espace boutique.
- Aire de pique-nique.
- Les bus de plus de 30 places ne peuvent pas accéder à la ferme des lamas. Accès à pied (20 mn).

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVEAUTÉ

AU TEMPS DES MÉROVINGIENS

Portes d'Ariège-Pyrénées
Pyrénées Cathares

Les Pyrénées Cathares et les Portes d'Ariège vous attendent pour une expérience archéologique inoubliable, plongez dans le passé au musée Ardouin, où chaque exposition est un trésor de notre histoire, puis explorez explorez la période Mérovingienne et ses objets (boucle de ceintures, fibules, perles de verre...) de la nécropole de Tabariane. Une aventure qui fait revivre les secrets du passé, prêts pour une journée riche en découverte ?

8,00€/enfant — **1 JOURNÉE**

Le prix comprend : la visite guidée du musée d'Ardouin et la visite de la nécropole mérovingienne de Tabariane.

Base 30 enfants.

2025 **TOUTE L'ANNÉE**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Sensibiliser à l'archéologie.
- Préserver le patrimoine culturel.
- Se repérer dans l'espace et dans le temps.
- Développer son sens de l'observation, de la réflexion, de la déduction.

AU PROGRAMME

10H VISITE DE LA NÉCROPOLE MÉROVINGIENNE DE TABARIANE

Découvrez les sépultures anciennes, les coutumes et l'héritage culturel des Mérovingiens. Accompagnés de guides expérimentés, les enfants vivent une expérience éducative enrichissante et mémorable.

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H VISISTE GUIDÉE DU MUSÉE ARDOUIN À MAZÈRES

Découverte de l'exposition dédiée à la fouille de la nécropole de Bénazet à travers une muséographie attractive, ludique et pédagogique. Atelier sur les boucles de ceintures avec mise à disposition d'une mallette pédagogique.

16H30 FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Parking bus
- Toilettes
- Aire de pique-nique
- Prévoir des chaussures confortables

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVEAUTÉ

NATURE ET AVENTURE

Pyrénées Cathares

Vivez une journée pleine d'aventures ! La Ferme aux Bisons vous ouvre les portes de son exploitation pour proposer une sortie qui suscite étonnement, dépaysement, amusement, émotions et curiosité. Promenez-vous dans le parc aux bambous et vivez des sensations fortes avec une session de tir à l'arc. Une journée éducative et amusante en pleine nature !

23€/enfant — **1 JOURNÉE**

Le prix comprend : la visite commentée sur le tracteur, la balade dans le parc aux bambous et la session de tir à l'arc.

Base 30 enfants.

2025 **D'AVRIL À NOVEMBRE**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Connaissance du milieu naturel et du monde animal (espèces sauvages et domestiques).
- Apprentissage des notions du vivant, du non-vivant, de rythmes, de cycles.
- Prise de conscience des conséquences de l'intervention humaine.
- Rendre les enfants sensibles et réceptifs à la nature.
- Connaissance de son schéma corporel en lien avec l'équilibre et stabilité et la coordination des gestes.

AU PROGRAMME

10H30 VISITE GUIDÉE DE LA FERME AUX BISONS À LAPENNE

C'est une visite guidée insolite qui vous est proposée en tracteur remorque pour voir évoluer des animaux tels que le watussi, l'highland, le cerf du père David, le bison américain, le daim. Pendant la visite les enfants verront de très près les animaux qui seront présentés pendant la balade le tout avec des explications du guide.

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

13H BALADE AU PARC AUX BAMBOUS À LAPENNE

Plongez dans un monde de verdure et de tranquillité au Parc aux Bambous. Cette excursion offre une expérience immersive dans la biodiversité fascinante des bambous et d'autres plantes exotiques.

15H30 SESSION DE TIR A L'ARC À NATUROKAYARC À LAPENNE

Découvrez le tir à l'arc, encadré par nos instructeurs qualifiés, les élèves apprendront les techniques de base du tir à l'arc dans un environnement sûr et contrôlé. Ils développeront leur concentration, leur coordination et leur précision tout en s'amusant !

17H FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Prévoir des chaussures et des vêtements confortables pour la visite.
- Parking bus à proximité.
- Aires de pique-nique et point d'eau.

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVEAUTÉ

DE LA FERME AU PINCEAU

Soyez prêts pour une aventure éducative en découvrant la ferme Cosméane le matin, où les élèves pourront apprendre les pratiques agricoles durables autour de l'âne des Pyrénées. Ensuite, direction le village artistique du Carla Bayle pour une rencontre avec un artiste local, suivi d'une visite passionnante de la Galerie du Philosophe. Une journée riche en découvertes culturelles et en immersion dans la nature pour les jeunes esprits curieux.

15€/enfant

1 JOURNÉE

Le prix comprend : la visite de la ferme Cosméane, la rencontre et la participation à un atelier avec un artiste et la visite de la galerie d'art.

Base 20 enfants.

2025 TOUTE L'ANNÉE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Développer le goût des pratiques artistiques et découvrir différentes formes d'expression artistique.
- Expérimenter des techniques artistiques et produire une œuvre.
- Être sensible aux questions de l'art et de la création, au métier d'artiste.
- Apprendre sur la biodiversité, l'agriculture durable et les pratiques respectueuses de l'environnement.
- Observer directement les processus agricoles et la vie des animaux.

AU PROGRAMME

10H VISITE DE LA FERME COSMÉANE
Les élèves auront l'opportunité de découvrir l'environnement agricole et plus particulièrement l'âne des Pyrénées. Vous pourrez alors rencontrer l'élevage, participer à la traite et enfin créer un savon au lait d'ânesse.

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H RENCONTRE ET ATELIER AVEC UN ARTISTE AU CARLA BAYLE
Développez le goût des pratiques artistiques aux côtés d'un artiste, vivez une rencontre exceptionnelle dans ce village atypique (entre 45 min et 1h).

15H VISITE DE L'EXPOSITION D'ART
Visitez la galerie du Philosophe pour développer la sensibilité à l'art contemporain (entre 30 et 45 min).

16H FIN DES ACTIVITÉS

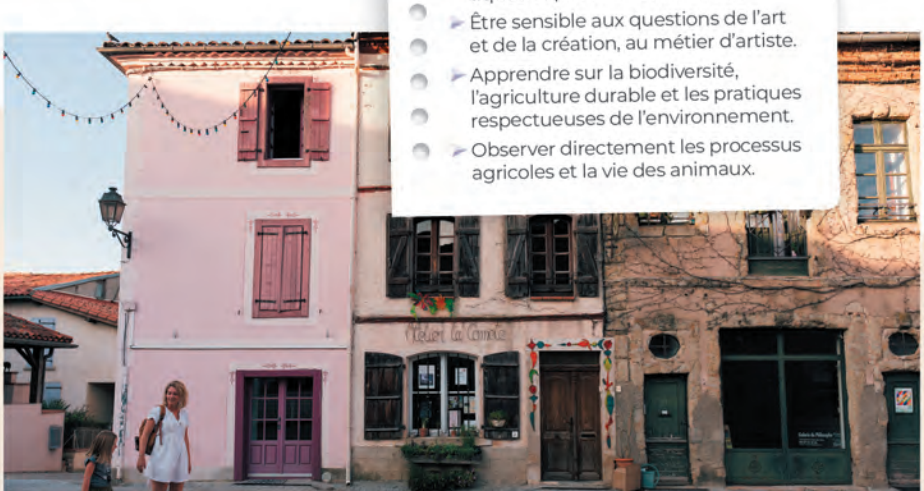

INFOS PRATIQUES

- Mise à disposition d'une salle pour pique-niquer en cas de mauvais temps.
- Les classes seront divisées en petits groupes et tourneront sur les différentes activités de l'après-midi.
- Parking bus à proximité.

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVEAUTÉ

ENTRE TERRE ET ROCHE

Proposez aux enfants de vivre une journée unique : une journée à la ferme des Moulis et à la grotte du Mas d'Azil c'est une expérience enrichissante et diversifiée, mêlant découverte de la vie rurale et exploration des vestiges préhistoriques.

9,80€/enfant

1 JOURNÉE

Le prix comprend : la visite commentée de la ferme des moulis et la visite guidée de la grotte du Mas d'Azil.

Base 20 enfants.

2025 D'AVRIL À NOVEMBRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Acquérir des repères dans le temps et l'espace ainsi que des connaissances du monde qui nous entoure.
- Comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'Homme.
- Développer le sens de l'observation et sensibiliser au monde animal et végétal.
- Construire des repères historiques.
- Respecter le vivant et acquérir un comportement responsable.

AU PROGRAMME

10H VISITE COMMENTÉE DE LA FERME DES MOULIS

Dans une ancienne ferme magnifiquement restaurée, venez découvrir les chèvres mohair de Pauline et Loïc. Vous pourrez découvrir tout l'environnement de la chèvre Angora et la transformation de sa toison. La ferme des Moulis adhère au réseau « Bienvenue à la ferme » et s'engage à respecter une charte de qualité approuvée par l'Inspection académique de l'Ariège.

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H VISITE GUIDÉE DE LA GROTTE DU MAS D'AZIL

Découvrez la grotte et ses dimensions étonnantes :

- **Cycle I :** Visite contée « Il était une fois la Préhistoire » : Accompagnés d'Énea, petite habitante de la grotte, les enfants explorent un nouveau milieu et s'éveillent à la Préhistoire (mode de vie, objets, musique). Ils partent à la recherche d'Arin, faon et compagnon d'Énéa, qui s'est caché dans la grotte.
- **Cycle II :** Les Préhis-Artistes : Découverte ludique des Homo sapiens qui ont vécu au Mas-d'Azil pendant près de 29 000 ans. L'accent est porté sur leur mode de vie, les objets d'art et la musique préhistorique qu'ils vont pratiquer.
- **Cycle III :** « Avant la France ... les premiers Homo sapiens d'Europe » : Les enfants ont le privilège de découvrir quelques-unes des plus anciennes traces laissées en France par les Homo-sapiens.
- **Cycle IV :** La longue histoire des Homo Sapiens : La visite de la grotte et du musée enseignera aux enfants la longue histoire des Homo sapiens au Mas-d'Azil : des Aurignaciens (39.000 ans) aux agriculteurs, éleveurs, sédentaires du Néolithique en passant par les artistes magdaléniens (16 000 ans) et les chasseurs d'escargots aziliens.

15H30 FIN DES ACTIVITÉS

En option, avec supplément :

- **La ferme des Moulis :** des ateliers adaptés à tous les âges (découverte de la chèvrerie et des animaux – jeu autour des fibres textiles – de la toison brute au tissu ...).
- **La longue histoire des Homo Sapiens, au Mas d'Azil :** des ateliers peuvent compléter la visite (peinture sur galets, jeu de la chasse ...).

INFOS PRATIQUES FERME DES MOULIS

- Prévoir des chaussures et des vêtements confortables pour la visite.
- Parking bus à proximité.
- Espace boutique et exposition.

INFOS PRATIQUES GROTTE DU MAS D'AZIL

- Prévoir des chaussures et des vêtements confortables pour la visite.
- Au-delà de 30 personnes, un second groupe de visite sera constitué.
- Parking bus à proximité.
- Toilettes publiques sur le parking à l'extérieur de la grotte.

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS LA VILLE DE FOIX

Foix
Ariège-Pyrénées

Durant cette journée vos élèves expérimenteront les techniques de construction au Moyen Âge ou se mettront dans la peau d'un chevalier au château de Foix. Ils découvriront dans un second temps des ateliers d'animations et de démonstrations de métiers d'antan aux Forges de Pyrène.

15€/enfant

1 JOURNÉE

Le prix comprend : les visites et les animations au château de Foix et aux Forges de Pyrène.

Base 25 enfants. 1 gratuité accompagnateur pour 10 enfants pour les visites.

2025 **TOUTE L'ANNÉE**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Se repérer, s'orienter et se situer dans un espace géographique.
- Apporter quelques méthodes d'observation, de découverte, d'identification.
- Développer son sens de la réflexion, de la déduction.
- Établir des comparaisons avec hier et aujourd'hui.

AU PROGRAMME

10H À LA CONQUÊTE DU CHÂTEAU DE FOIX

Vous ne connaissez pas cette forteresse ? C'est le moment de la découvrir ! Après d'exceptionnels travaux, dignes des plus grands chantiers médiévaux, les comtes de Foix vous accueillent chez eux !
Au pied du château, découvrez le tout nouvel espace muséographique de 2 000 m² pour faire connaissance avec les différents comtes de Foix.
Les élèves parcourent les espaces comme à l'époque de Fébus, de façon ludique et interactive. Les plus petits sont toujours accompagnés d'un médiateur tout au long de la visite.
Sur son rocher, le château fait lui aussi peau neuve ! À l'intérieur, changement complet de décor : bienvenue au XIVème siècle ! Dans chaque pièce, meubles, sièges et armes sont tous plus réalistes les uns que les autres !
Des ateliers animés par nos personnages, tout droit venus du Moyen Âge :

- Atelier des armes avec le tir à l'arbalète.
- Atelier de la forge avec le forgeron.
- Atelier taille de la pierre avec le tailleur de pierre.
- Atelier machines de guerre et leur fonctionnement.

13H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H30 IL ÉTAIT UNE FOIS LES FORGES

Dans un cadre bucolique, sur un site traversé par une jolie rivière, il était un village inoublié : l'odeur du pain, le chant de l'enclume ou encore le son de cloche de l'école vous y content la petite et la grande Histoire des Pyrénées et de l'Ariège en 1900 autour des anciens métiers et savoir-faire. Une visite didactique, ludique et pédagogique.
Pour vos sorties scolaires, les Forges de Pyrène vous proposent des ateliers animés et participatifs adaptés au niveau :

- Le vannier : avec manipulation et tressage de l'osier.
- L'école 1900 : avec écriture à la plume.
- La forge à Martinet et le forgeron de village : avec démonstration de la transformation du fer.
- Le fournil : le pain, une place centrale au cœur du village.

Mais découvrez aussi les différents espaces muséographiques ainsi que le parcours scénographique des Âges de la vie.

17H30 FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Parking bus (sur le site des forges).
- Toilettes.
- Espace boutique.
- Aire de pique-nique en plein air et halle couverte (sur le site des forges).
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (en partie).
- Chacun de ces sites peut proposer un accueil sur la journée.

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVELLE FORMULE

VERS L'INFINI ET L'AU-DELÀ

Proposez aux enfants de vivre une expérience unique : un véritable voyage dans le temps, du ciel à la terre. Plongez dans les mystères de l'univers avec une excursion fascinante dans le parc Xploria suivie d'une expérience immersive dans le monde de l'astronomie.

17€/enfant

1 JOURNÉE

Le prix comprend : la visite commentée d'Xploria et la visite à l'observatoire astronomique de Sabarat.

Base 20 enfants.

2025 **D'AVRIL À NOVEMBRE**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Acquérir des repères dans le temps et l'espace ainsi que des connaissances du monde qui nous entoure.
- Comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme.
- Développer le sens de l'observation et sensibiliser au monde animal et végétal.
- Éveiller la curiosité pour l'histoire de l'astronomie et pour les dernières actualités.

AU PROGRAMME

10H VISITE COMMENTÉE D'XPLORIA AU MAS D'AZIL

Dans une forêt ombragée, suivez le fil du temps et explorez le monde du vivant ! Petits et grands, venez découvrir l'histoire de la biodiversité depuis la création de l'univers jusqu'à aujourd'hui : pour tout savoir des premiers organismes vivants aux dinosaures, des fougères aux délicates orchidées, la vie marine aux mammifères géants de la Préhistoire !

Profitez d'un parcours en plein air pour apprendre l'histoire de la faune et de la flore en vous amusant : une expérience pour tous !

Mare pédagogique, couloirs du temps, reconstitutions grandeurs nature, espaces botaniques, maquettes tactiles, véritables fossiles à toucher et bien d'autres activités ludiques et scientifiques vous attendent au parc Xploria.

Options en supplément : des ateliers adaptés à tous les âges (découverte et initiation aux fouilles archéologiques - observation de la biodiversité locale - atelier contes...).

12H PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

14H VISITE GUIDEE DE L'OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE SABARAT

Grâce à des instruments spécifiques, venez découvrir le plus chaud et le plus massif des astres du système solaire : le Soleil. Le soir venu le télescope et son miroir de 450mm de diamètre, vous permettront de contempler les cratères de la lune ou de vous émerveiller devant les anneaux de Saturne.

Thématiques abordées en visite : rotation de la Terre, saisons, phases de la lune, maquette du système solaire ...

15H30 FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES XPLORIA

- Prévoir des chaussures et des vêtements confortables pour la visite.
- Au-delà de 20 personnes, un second groupe de visite sera constitué.
- Toilettes sèches sur le parcours de visite.
- Parking bus à proximité.

INFOS PRATIQUES DE L'OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE SABARAT

- Possibilité de visite en journée ou en soirée.
- 500 m de marche.
- Au-delà de 35 personnes, un second groupe de visite sera constitué.
- Les bus de 50 places ne peuvent pas accéder au site.
- WC non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cycle 1
Maternelles

Cycle 2
CP/CE1/CE2

Cycle 3
CM1/CM2/6e

NOUVELLE FORMULE 2024/2025

LES RESSOURCES NATURELLES DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Nous vous proposons une expérience immersive pour apprendre en s'amusant ! Lors de cette journée, vous découvriez comment l'homme a réussi à dompter les énergies naturelles. Vous en appendrez davantage sur la biodiversité et les espèces protégée des vallées pyrénéennes. Découvrez le centre ludique Mountanéô et profitez d'une visite encadrée dans la Réserve naturelle préservée d'Orlu.

22€/enfant

1 JOURNÉE

Le prix comprend : la visite de la centrale électrique et la balade encadrée par un guide nature dans la vallée d'Orlu.

Base 20 enfants.

2025 D'AVRIL À NOVEMBRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA JOURNÉE

- Comprendre et décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme.
- Développer son sens de la réflexion, de la déduction.
- Se repérer, s'orienter et se situer dans un espace géographique.
- Apporter quelques méthodes d'observation, de découverte, d'identification.
- Mieux comprendre la place de l'homme dans son environnement.

AU PROGRAMME

10H VISITE GUIDÉE DE LA CENTRALE EDF ET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION À ORLU

Nous vous offrons l'opportunité d'entrer dans la centrale hydroélectrique EDF d'Orlu.

Nous vous proposons 2 ateliers au choix :

- **Atelier à l'écoute des oiseaux**

Après un temps d'écoute et d'identification de quelques oiseaux en salle, nous irons en forêt écouter et compter les sons de la nature tout comme le font régulièrement les techniciens de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage d'Orlu.

- **La maison de la Réserve contée**

Nous vous proposons une visite de la maison de la Réserve.

12H30 PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

13H30 BALADE DANS LA RÉSERVE D'ORLU POUR OBSERVER LES ANIMAUX SAUVAGES

En compagnie des guides nature de la Maison de la Réserve et de l'Observatoire de la montagne, approchez les isards, marmottes et les grands rapaces ...

Le sentier de découverte de la Réserve d'Orlu est une excellente façon de découvrir et d'observer la biodiversité.

La randonnée est adaptée à tous les âges. Les guides nature de la Maison de la Réserve proposent différentes approches : découverte de la montagne, lecture de paysage, les particularités de la faune de montagne (isard, marmotte, grand tétras, gypaète...), la flore... etc

Vous souhaitez en savoir plus sur la géologie de la vallée, venez découvrir la Carrière de Talc et le centre d'interprétation Talcanéo.

17H FIN DES ACTIVITÉS

INFOS PRATIQUES

- Prévoir des chaussures et des vêtements confortables.
- Toilettes.
- Aire de pique-nique.
- Parking bus.

CONDITIONS DE VENTE ADN TOURISME

Art.1er – PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme, et ses clients.

Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la règlementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées. Le client reconnait avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DÉFINITIONS

Vendeur : désigne l'Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.ariegepyrenees.com.

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 – PORTÉE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SÉJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,

Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,

Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.

Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.

Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.

Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.

Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.

Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat. Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

Art.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 – DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit remboursier immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	10 % du prix du séjour
De 30 à 22 jours	25 % du prix du séjour
De 21 à 8 jours	50 % du prix du séjour
De 7 à 2 jours	75 % du prix du séjour
Moins de 2 jours/non présentation	90 % du prix du séjour

Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	23 € / personne
De 30 à 22 jours	25 % du forfait / personne
De 21 à 8 jours	50 % du forfait / personne
De 7 à 2 jours	75 % du forfait / personne
Moins de 2 jours/non présentation	100 % du forfait / personne

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HÉBERGEMENTS

19.1 - CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DÉPOT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 – HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 – ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48H ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : http :www.ariegepyrenees.com/accueil/mentions-legales et sur demande auprès du Vendeur.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITÉ DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIÈRE

Informations relatives au Vendeur :

Agence de Développement Touristique d'Ariège-Pyrénées

Association loi 1901

N° SIRET : 314047028000068

Code APE : 8413Z

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : 009100003

Adresse : 2 boulevard du Sud - 09000 FOIX - Téléphone : 05 61 02 30 70

Assurance RCP :

Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 555461804 auprès de AXA France IARD 313, Terrasses de la Défense 92 727 Nanterre afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière :

Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST 15, avenue Carnot 75 017 Paris qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

VOS AVANTAGES

- **Un service dédié** qui recense les établissements ERP, DDCSPP et Éducation Nationale
- **Repérage en amont gratuit** pour l'enseignant
- Programmes **sur-mesure**
- **Devis gratuit** et sans engagement
- Pour toute réservation, nous appliquons la **gratuité pour l'enseignant**
- Les accompagnateurs bénéficient du tarif groupe
- **Frais de dossier offert**
- **Possibilité de prise en charge du transport** pour les établissements scolaires ariégeois par le service Transport du département de l'Ariège (**05 61 02 09 09**)

ACCÈS

PAR LA ROUTE

- **L'A66** entre Toulouse et Pamiers, puis la N20 direction Foix pour accéder à la Haute-Ariège,
- **L'A64** sortie Saint-Martory pour accéder au Couserans (via Saint-Girons),
- **La N113 ou l'A61** direction Carcassonne pour accéder au Pays d'Olmes (via Mirepoix et Lavelanet).
- **Foix, c'est à :**
  1 h 08 de Toulouse
  1 h 20 de Carcassonne
  2 h 35 de Montpellier
  3 h 13 de Bordeaux
  3 h 25 de Barcelone
  4 h 06 de Marseille
  7 h 05 de Paris.
- **Par le train, via SNCF** liaisons quotidiennes à destination de Foix depuis Paris, Toulouse, Carcassonne, Bordeaux, Montpellier.

PYRÉNÉES ARIÈGE Tourisme

Noémie HAREL & Karine CHEVALIER | Service Groupes
2, boulevard du Sud - 09000 FOIX
Tél. : 05 61 02 30 72 - groupes@ariegepyrenees.com

www.ariegepyrenees.com

facebook.com/tourisme.ariege

instagram.com/tourismeariege

TAO - Impression : NOVA SCOP - FOIX - © ADT Ariège Pyrénées Tourisme : Hélène Dagues - Charles Ripon - Thierry RAJIC – PAH – Stéphane Meurisse - De Beaux Lents Demains – Nos Cœurs Voyageurs - Lionel RUHIER SESTA – Pierre GUITON – EDF – Raphael Kann – Aspheries et les prestataires.
Les tarifs mentionnés dans ce document sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels.